

Réduire les coûts tout en conservant une bonne qualité en raisin de table

Il y a peu de marge pour produire moins cher ; deux possibilités sont toutefois à étudier.

IL EST POSSIBLE DE EDUIRE LES COÛTS DE PLANTATION :

1- **en diminuant la densité de plants** tout en gardant les même rendements ; il faudra donc augmenter le nombre de bourgeons à l'hectare.

2- **en diminuant les temps de main d'œuvre** (principalement le temps de palissage) par :

- Le filet paragrêle palissant : le Paligrêle (marque déposée), comparé au vertical et à la lyre : - 100 h soit environ 30 à 50 % de gain de temps en faveur du Paligrêle, toutefois il a été noté une légère baisse de la qualité (-10 %) et une hausse du pourcentage de déchets.

- Les systèmes à port retombant avec réduction volontaire des temps de travaux tout en gardant un équilibre afin d'obtenir un produit toujours de qualité : ce juste milieu est atteint par exemple pour les opérations en vert (palissage, enlèvement entre-cœur et ébrindillage) en passant de 250 h pour une lyre classique à 150 h en moyenne.

MODE DE CONDUITE A PORT RETOMBANT : plusieurs systèmes de palissage

Deux visites sur le terrain ont eu lieu cet été. Près de 50 producteurs ont réalisé des systèmes à port retombant soit en plantation soit en transformation de vignes existantes sur la plupart des variétés de raisin de table et sur tout le département.

Rappel cahier des charge AOC Chasselas : 3 m entre rang maxi pour un simple fléchage de palissage et 3 300 souches mini par hectare ou 3,5 m entre rang maxi pour un double fléchage et 2 500 souches hectare minimum.

Implantation d'une vigne en T Bord

Il est important de prévoir un palissage solide pour supporter le poids de la récolte qui se retrouve avec un centre de gravité plus haut (1,30 m à 1,50m) et l'installation d'un filet anti-grêle en couverture totale (garantie de la sauvegarde de la récolte).

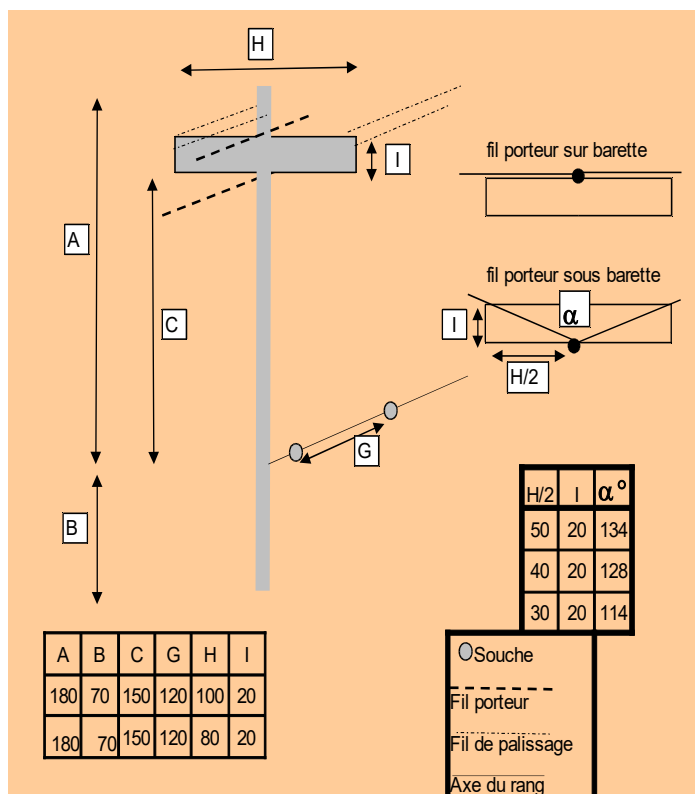
Suivant les variétés et l'écartement entre rang, un simple ou un double fléchage peut être envisagé, à savoir que pour un simple fléchage le temps de palissage sera significativement réduit tandis que pour le cas du double fléchage un palissage minimum sera nécessaire pour orienter les sarments et faciliter l'aération des grappes. L'observation

du comportement variétal suivant les cas est en cours et demande encore à être poursuivi. Adressez-vous à votre technicien pour avoir les 1^{ères} tendances.

Exemple : Projet de couverture anti-grêle : Palissage avec piquets de 2,5 m alternés avec des piquets de 4 m ou 4,50 m.

Pour une vigne plantée à 3,20 m sur 1,20 m positionnez un fil de fléchage à 1,50 m du sol avec une planche de 20 cm de hauteur et de 80 cm de large supportant 2 fils de palissage des sarments ce qui donnera un angle de 128° qui paraît être le mieux adapté à l'étagement et l'aération des grappes.

Schéma du Cefel :



A travers les premiers résultats Cefel et producteurs :

Avantages :

- réduction des temps de travaux de moitié en moyenne (taille et enlèvement de sarments, palissage, ébrindillage)
- récolte facilitée quand la mise en place des grappes a été réalisée
- pas de décalage de précocité en 2011
- épiderme plus clair (moins de brûlure et de bronzage)
- position de travail plus confortable

Inconvénients :

- sur certaines variétés (Muscat, Centennial) le palissage des sarments et l'ébrindillage sont nécessaires (problème d'enchevêtrement des sarments et grappes ayant entraîné des pertes en 2011)
- pas de mécanisation de l'écimage
- pulvérisation dirigée à travailler (zone des grappes)
- les planches ou cornières en fer sont à hauteur de tête : attention aux blessures

Points à vérifier :

Sur ces nouvelles formes de conduite plusieurs points techniques restent à vérifier et seront certainement à l'ordre du jour du programme du Cefel 2012 :

- vérification de la projection des spores de mildiou, oïdium et botrytis par rapport au sol
- comportement des maladies à l'intérieur du port retombant
- retard de maturité (grappe dans la végétation)
- pénétration des produits phytosanitaires (qualité de la pulvérisation)
- aération et coloration des grappes

Karine GHION, Chambre d'Agriculture 82
Gilles ADGIE, Syndicat AOC Chasselas de Moissac
Daniel LAVIGNE, CEFEL
Mai 2012

Cette action de diffusion est financée par l'Etat au travers du CasDar.
Cette action de diffusion est cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Midi-Pyrénées et par l'Etat au travers du CasDar.

